



Vidange fosse septique en fin de bail

Par **idm**, le **15/10/2012 à 13:14**

Bonjour, j'ai rendu mon logement fin septembre et mon propriétaire m'a demandé de faire mettre à mon nom la facture concernant la vidange de la fosse septique. après réflexion je ne suis pas sûre que ces frais soient à ma charge. La fosse avait été vidangée avant mon arrivée dans le logement il y a 1 an. Le contrat de bail ne fait pas mention de ces travaux. Cette vidange n'était pas nécessaire, le propriétaire voulait juste que la fosse soit vidée avant l'arrivée du prochain locataire. Puis-je appeler la société qui s'est chargée des travaux de curement afin qu'elle envoie 1 seconde facture au propriétaire ? Merci d'avance

Par **alterego**, le **15/10/2012 à 23:44**

Bonjour, Votre propriétaire a raison, la vidange d'une fosse septique d'une maison d'habitation en location est une charge d'entretien courant du logement et des équipements mentionnés au contrat, qui incombe au locataire. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148&dateTexte=20121015>
> Annexes --> Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives. --> IV. - Installations de plomberie (.....) (c) **Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance : rnVidange.** Cordialement

Par **Lag0**, le **16/10/2012 à 08:02**

Bonjour alterego, En revanche, une vidange de fosse septique n'est nécessaire qu'environ tous les 4 ans. Le bailleur ne peut donc pas demander à ses locataires d'en assumer toute la

facture pour un an d'occupation !rnCette facture doit être proratisée...